



Surpêche : La France laisse mourir ses dauphins

Nos Sources :

« STOP au massacre par la pêche des dauphins de l'Atlantique » - publication de février 2019

« SITUATION PREOCCUPANTE POUR LES DAUPHINS COMMUNS DU GOLFE DE GASCOGNE » - Communiqué du 22 mars 2017 – Observatoire PELAGIS

« La semaine dernière, 26 en une seule journée » : hécatombe de dauphins sur le littoral atlantique » - Le Monde, article du 4 mars 2019.

« Quand la pêche massacre les populations de dauphins en France » - www.notre-planete.info, article du 1er mars 2019

Crédit photos : Ré Nature Environnement

Si vous êtes témoin d'un échouage de mammifère marin, n'hésitez pas à :

- Contacter l'observatoire PELAGIS au 05 46 44 99 10 (24h/24 et 7j/7) <http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr> ou le Centre de soin et de conservation de la faune aquatique situé à Océanopolis au 02 98 34 40 52.
- Si possible prendre des photos qui aideront les personnes habilitées dans leur intervention. Des correspondants locaux du Réseau National d'Echouages (RNE) se tiennent prêts à intervenir lors d'un échouage de mammifère marin. Ces derniers pouvant être des associations, des organismes d'état, des collectivités ou encore des particuliers bénévoles. Ils sont répartis sur toute la façade maritime française.
- Surtout, ne pas toucher l'animal et éviter de s'en approcher, il peut être porteur de maladie.



Pour en savoir plus sur l'association
« C'EST ASSEZ ! »

Ne pas jeter sur la voie publique



<https://www.facebook.com/cest.assez.collectif>



<http://www.cestassez.fr/>

© Copyright 2019





En France, en 2016, **1342 cétacés** ont été retrouvés échoués sur le littoral de la métropole.

En 2017, année record, **1642 cétacés** se sont échoués sur nos côtes.

En 2018, pas moins de **970 dauphins** ont été retrouvés échoués et depuis le début de l'année 2019, on en dénombre **déjà plus de 700**.



78 % de ces échouages concernent les dauphins communs (*Delphinus delphis*) et les marsouins communs (*Phocoena phocoena*).

Pire encore, ces échouages ne seraient que la partie émergée de l'iceberg puisque plus de **80 % des dauphins morts coulent et se décomposent en mer**.

La cause de cette hécatombe ? **L'Industrialisation de la pêche**. Parmi les animaux examinés par les correspondants du RNE (Réseau National Échouages), une grande majorité [des dauphins échoués] comportait soit des traces de capture accidentelle dans un engin de pêche (traces de maillages), soit des stigmates de manipulation (fractures, amputations).

« Certains spécimens ont des mailles de chalut imprimées sur le corps, d'autres portent des traces de gaffes utilisées pour les renvoyer par-dessus bord, beaucoup ont la queue et les ailerons coupés afin de les démêler des filets. Quelques-uns ont été lardés de coups de couteau ou éventrés dans l'idée de les prélever, sans doute pour en faire des steaks. »
(Le Monde, article publié le 4 mars 2019).

En moyenne, 6000 à 10000 dauphins sont tués par an par les chalutiers pélagiques qui pêchent en bœuf (filet traîné par deux chalutiers) et par les grands chalutiers industriels à grande ouverture verticale, soit bien plus que les massacres de Taiji (Japon) et des Îles Féroé.

Ce constat dramatique concerne principalement une espèce de mammifère marin (dauphin commun) dont la population s'élève à environ 180 000 à 200 000 individus. **De 2016 à 2018, ce serait donc 6.52 % de la population qui aurait disparue en raison de la pêche**, sachant qu'une diminution de 1.7 % par an d'une population animale commence à altérer significativement sa viabilité et donc sa survie.

La pêche n'étant pas sélective, les dauphins, pourtant non visés, meurent dans une lente agonie. En période d'hiver, pic de la saison de la pêche au bar et au merlu, ce sont **90 % des dauphins échoués qui portent les signatures de la pêche**. Les pêcheurs savent parfaitement qu'ils vont capturer des dauphins. Les captures de dauphins et autres petits cétacés par la pêche ne sont pas accidentelles mais structurelles car inhérentes aux modes opératoires des pêcheurs.

Un laisser-faire dont l'État est aussi responsable. En effet, à ceci s'ajoute l'épisode édifiant de l'arrêté de 2011 co-rédigé par la puissante DPMA (Direction des Pêches Maritimes et Aquaculture du Ministère de l'Agriculture et de la pêche) et la très faible DEB (Direction Eau et Biodiversité du Ministère de l'Environnement) qui vise à l'obligation de déclarer chaque capture pour tous les bateaux. Arrêté qui n'a jamais été appliqué puisque l'État n'a jamais désigné d'organisme gestionnaire de ces données !

Les menaces qui pèsent sur les cétacés sont déjà multiples : pollution au plastique, raréfaction de leur nourriture... Les engins de pêche viennent aggraver la situation depuis plus de 20 ans.



Si nous aimons les dauphins, si nous voulons les aider,
il est urgent de diminuer considérablement notre consommation de poissons
et de choisir des poissons pêchés à la ligne et non au chalut.

